

Les nouveaux comportements de paiement des Français sont conditionnés par les mesures sanitaires et les nouvelles technologies

- *La carte bancaire s'impose sur le marché du tourisme comme un atout pour les commerçants : 57 % des Français règlent uniquement par ce mode de paiement en vacances.*
- *La place des espèces en France recule : seuls 13 % des Français règlent leur repas quotidien en liquide.*
- *La fin des chèques : seuls 3 % des Français utilisent encore ce mode de paiement.*
- *La crise sanitaire influence les modes de paiement, 27 % des répondants privilégient le paiement sans contact pour des raisons sanitaires.*
- *Une diversification des options de paiements dans les commerces, une alternative appréciée par 58 % des Français.*

PARIS — 10 août 2021 — Lightspeed POS Inc. (NYSE : LSPD) (TSX : LSPD), l'un des principaux fournisseurs de plateformes de commerce tout-en-un choisis dans le monde entier par les entreprises cherchant à simplifier leur quotidien, à développer leur activité et à offrir une expérience client exceptionnelle, présente aujourd'hui les résultats de son étude, menée auprès de 1069 personnes en France entre le 12 juillet et le 14 juillet, sur les moyens de paiement préférés des Français pour régler leurs repas et les avantages que ces derniers représentent. Une occasion de comparer ces chiffres à ceux publiés dans le [bulletin de la Banque de France en 2019](#). Quelles sont les futures tendances de paiement, la crise de la COVID-19 a-t-elle réellement eu un impact profond sur les comportements des consommateurs ?

Tout d'abord, d'après l'étude Lightspeed, les Français (42%) privilégient la carte bancaire pour régler leur repas tandis que 13% des répondants soldent leurs achats en espèces et seulement 3% par chèques. Une tendance que l'on identifiait déjà dans le bulletin de la Banque de France qui, en 2019, révélait un écart entre l'utilisation des modes de paiement et les attentes des Français. En effet, alors que la majorité (59%) des transactions s'effectuaient en espèces, seuls 9% des Français semblaient privilégier ce type de paiement à ceux scripturaux.

Si plusieurs études démontraient, les années précédentes, que les Français privilégiaient le paiement par espèces en vacances, pour cause de sécurité et de frais bancaires, cette année semble décisive dans la place de la carte bancaire dans l'écosystème du tourisme puisque 57 % des sondés expriment la volonté de n'utiliser que leur CB pour leurs dépenses liées à la nourriture en vacances.

Enfin, la technologie du sans contact gagne du terrain dans l'esprit des consommateurs. Si, auparavant, elle était principalement utilisée par les jeunes (18-24 ans), car considérée comme peu sécurisée et donc crainte par une partie des Français, le sans-contact s'avère désormais être un des modes de paiement favoris des répondants pour diverses raisons. En effet, 38 % des répondants estiment que le gain de temps généré par cet outil n'est pas négligeable ; d'autant plus lors d'une pause déjeuner au bureau. La crise sanitaire et les mesures que cette dernière a engendrées ont conduit les Français à s'orienter vers ce mode de paiement puisqu'il limite les contacts physiques présents lors de transactions en espèces ou lors de l'insertion de la carte. Enfin, pour 13 % des personnes, ce mode de paiement permet de ne pas posséder de liquide et par conséquent de ne jamais être à court d'espèces.

La comparaison menée entre la dernière étude Lightspeed et les tendances précédemment observées par des organismes comme la Banque de France, démontre que la crise sanitaire a tout de même un fort impact sur les mécanismes de consommation des Français. Toutefois, 58 % des sondés estiment que la variété de moyens de paiement que propose un établissement est déterminant dans leur choix.

Outre l'aspect paiement, le mode de consommation en ligne ou physique conditionne également les Français dans leurs dépenses. En effet, 22 % des répondants déclarent dépenser plus lorsqu'ils commandent sur internet, par click & collect ou tout autre mode de consommation virtuel.

Les modes de paiement varient en fonction des sommes des achats, néanmoins, les Français expriment une préférence marquée pour les cartes bancaires et leur fonction sans-contact, des outils qui

permettent de ne pas disposer de liquide et qui, par conséquent, limitent les contacts physiques et s'inscrivent dans les nouvelles mentalités façonnées par la crise sanitaire. Un comportement qui s'accroît avec les tendances d'achat via internet. À l'image de la Suède, premier pays européen à supprimer l'utilisation des espèces, l'avenir de ce moyen de paiement dans l'hexagone interroge.

« Les acteurs de la restauration se doivent d'accompagner leurs clients dans leurs modifications de comportements, tant du point de vue de la consommation que de celui du paiement. Dans ce contexte, nous avons commencé à commercialiser Lightspeed Payments en France, ainsi qu'en Suisse, aux Pays-Bas, en Belgique et au Royaume-Uni. Ce produit permet notamment d'élargir l'éventail de moyens de paiement acceptés par les restaurants tels que les Tickets Restaurant papier, les cartes de crédit et débit, les cartes cadeaux ou encore les paiements via applications mobiles » déclare Laura Stagno, Country Manager France.

À propos de Lightspeed

La plateforme de commerce tout-en-un Lightspeed propulse les entreprises qui constituent la base de l'économie mondiale en les aidant à innover pour simplifier leur quotidien, développer leur activité et offrir une expérience client exceptionnelle.

Ventes multicanales, gestion de multiples établissements, traitement des paiements à travers le monde, solutions financières ou encore mise en relation avec nos réseaux de fournisseurs : notre solution logicielle sur le cloud transforme et unifie les opérations effectuées en ligne et en personne.

Fondée en 2005 à Montréal, au Canada, Lightspeed est inscrite à la bourse de New York et de Toronto (NYSE: LSPD) (TSX: LSPD). Ses équipes en Amérique du Nord, en Europe et dans la région Asie-Pacifique accompagnent les entreprises du secteur de la vente au détail, de la restauration, de l'hôtellerie et du golf dans plus de 100 pays.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du groupe : www.lightspeedhq.fr

Sur les réseaux sociaux : [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [YouTube](#) et [Twitter](#)

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué pourrait contenir de l'information prospective et des déclarations prospectives, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (les « déclarations prospectives »). Les déclarations prospectives comprennent de l'information de nature prédictive, dépendent ou font référence à des événements futurs et se reconnaissent à l'emploi d'expressions comme « va », « prévoit », « anticipe », « envisage », « planifie », « croit », « estime » ou d'autres expressions semblables concernant des sujets qui ne sont pas des faits historiques. Ces déclarations sont fondées sur les attentes actuelles de la direction de Lightspeed et comportent plusieurs risques et incertitudes, connus et inconnus, incluant des facteurs économiques. De nombreux risques, incertitudes et d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats réels s'écartent de manière importante des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs de risque mentionnés dans notre plus récent rapport de gestion ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre plus récente notice annuelle, et dans nos autres déclarations de renseignements auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la U.S. Securities and Exchange Commission, qui peuvent être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov. Les lecteurs sont priés d'étudier attentivement tous ces facteurs et d'autres avant de prendre une décision concernant les actions à droit de vote subalterne de Lightspeed et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une garantie du rendement futur et, bien qu'elles soient fondées sur certaines présomptions que Lightspeed juge raisonnables, les événements et résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux exprimés ou supposés dans les déclarations prospectives faites par Lightspeed. Sauf si les lois applicables l'exigent, Lightspeed ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ou à réviser ces déclarations prospectives, notamment à la suite de nouvelles informations ou de nouveaux événements.